

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2018

CHAPITRE 11

**CONTROLE
SUPERIEUR DE L'ETAT**

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	6
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	7
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2018	8
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	9
2.1.	PROGRAMME 136: RENFORCEMENT DE LA PREVENTIOPN DES ATTEINTES A LA FORTUNE PUBLIQUE	10
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	11
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	13
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018	13
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018	16
2.2.	PROGRAMME 137: INTENSIFICATION, DIVERSIFICATION DES AUDITS ET SYSTEMATISATION DE LA SANCTION A L'ENCONTRE DES GESTIONNAIRES INDELICATS	21
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	22
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	22
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018	23
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018	25
2.3.	PROGRAMME 138: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU CONSUPE	27
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	28
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	29
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018	30
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018	31
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	37

3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	38
3.2.	LEÇONS APPRISES	40
3.3.	PERSPECTIVES	40

NOTE EXPLICATIVE

La loi 2007/006 du 26 décembre 2007, portant régime financier de l'Etat, a mis en place un cadre rénové du système financier, budgétaire et comptable de la gestion des finances publiques en remplacement des dispositions de l'Ordonnance de 1962.

Y faisant suite, le Cameroun a adopté et exécuté sa première loi de finances en mode programme au cours de l'exercice 2013. Ce nouveau cadre de gestion des finances publiques a marqué le passage d'une logique de moyens à celle de résultats à travers l'exécution par les ministères de Projets de Performance Annuel (PPA) et dont l'évaluation est présentée au Parlement dans les Rapports Annuels de Performance (RAP).

En effet, le RAP rend compte de l'exécution des engagements pris dans le Projet de Performance Annuel (PPA) accompagnant la loi de finances du même exercice, tant en termes d'exécution des crédits qu'en matière de performance.

Il s'agit d'un « document rédigé par les ordonnateurs principaux du budget de l'Etat et annexé à la Loi de Règlement, qui constate les écarts dans la mise en œuvre des programmes sur les cibles des indicateurs correspondants, et en indique les facteurs clés de succès ou les causes d'échecs. »

L'élaboration du RAP est rendue obligatoire aux termes de l'article 22 (Alinéa 1) de la LRFE 2018 dispose : "***Les RAP annexés à la loi de règlement présentant pour chaque programme, les résultats obtenus comparés aux objectifs fixés, les actions développés et les moyens utilisés, accompagnés d'indicateurs d'activités et de résultats, ainsi d'une estimation du coût des activités ou des services rendus***".

A cet effet, dans le respect de la rigueur méthodologique en plusieurs étapes, prescrite pour cette activité, à savoir :

- la mise en place d'une équipe assignée à cette activité;
- la collecte de la documentation nécessaire ;
- la consolidation des rapports d'activités auprès des responsables d'actions ;
- la consolidation des rapports d'activités consolidés auprès des responsables de programme ;
- La centralisation des RAP des programmes ministériels par les divisions ou cellules de suivi ;
- la mise en forme du projet de RAP.

Les Services du Contrôle Supérieur ont élaboré « Le Rapport Annuel de Performance du CONSUE » articulé autour des trois principales parties suivantes :

1. **le contexte de mise en œuvre des programmes ;**
2. **l'état de mise en œuvre des programmes ;**
3. **le bilan stratégique et perspectif.**

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

La présentation du contexte de mise en œuvre des programmes des Services du Contrôle Supérieur de l'État (1.3.) nécessite un rappel de la synthèse stratégique de l'Institution (1.1.) et une déclinaison des missions statutaires (1.2.).

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

La stratégie des Services du Contrôle Supérieur de l'État s'inscrit dans le cadre de la politique nationale sous tendue par le **Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)** qui comporte, entre autres, une stratégie d'amélioration de la gouvernance et de la gestion de l'Etat.

La promotion de la gouvernance renvoie notamment à une utilisation efficace et efficiente des différentes ressources disponibles. Ce qui a conduit à relever, dans ce domaine, les axes prioritaires nationaux suivants:

- la promotion de la transparence dans la gestion des affaires publiques ;
- la lutte contre la corruption, les détournements de deniers publics, le laxisme et les dysfonctionnements divers dans la vie publique au Cameroun.

Pour réduire considérablement la corruption et les détournements des fonds publics, le Gouvernement s'est engagé à intensifier les actions nécessaires pour combattre ces phénomènes, à travers le renforcement des mécanismes de lutte, dans une optique de promotion de la synergie d'action entre l'Exécutif et le Judiciaire.

Les actions menées par le CONSUPE à ce sujet, comprennent :

- le renforcement de la prévention des atteintes à la fortune publique à travers l'intensification des campagnes de formations, de sensibilisation et d'éducation des populations, des ordonnateurs et gestionnaires de crédits ainsi que les personnels des services d'audit interne des administrations publiques et autres entités de l'Etat ;
- le développement de la coopération nationale et internationale et la densification des relations avec les parties prenantes à la lutte contre les atteintes à la fortune publique ;
- la systématisation de la reddition des comptes ;
- la systématisation des sanctions à l'encontre des gestionnaires indélicats ;
- le renforcement des stratégies et des moyens d'action du Contrôle Supérieur de l'État.

Ces actions résultent de l'exploitation du domaine d'intervention de l'Institution

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Les dispositions du Décret 2013/287 du 04 septembre 2013 portant organisation des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, font du CONSUPE, l'Institution Supérieure de Contrôle des Finances Publiques (ISC) du Cameroun. Ils sont chargés, sous l'autorité directe du Président de la République dont ils reçoivent les instructions et à qui ils rendent compte, de l'audit externe.

A ce titre, ils ont notamment pour missions :

- la vérification, au niveau le plus élevé, des services publics, des établissements publics,

des collectivités territoriales décentralisées et leurs établissements, des entreprises publiques et parapubliques, des liquidations administratives et judiciaires ainsi que des organismes, établissements et associations confessionnels ou laïcs bénéficiant des concours financiers, avals ou garanties de l'État ou des autres personnes morales ou privées, sur les plans administratif, financier et stratégique ;

- le contrôle de l'exécution du budget de l'État ;
- le contrôle de l'exécution des projets à financement extérieur ;
- le contrôle en cas de nécessité, de la qualité des rapports d'audits effectués pour le compte de l'Etat ou de ses démembrements par les cabinets privés ;
- l'évaluation des programmes et projets ;
- l'appui au renforcement des capacités des ordonnateurs et des gestionnaires des crédits publics ;
- l'appui technique, méthodologique et pédagogique en matière de contrôle et de vérification de la gestion de la fortune publique, aux structures de contrôle administratif et d'audit interne d'autres départements ministériels et organismes publiques et parapubliques ;
- la diffusion des normes de vérification et d'audit dans le secteur public et parapublic ;
- l'assistance du gouvernement dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de modernisation de l'État.

Les Services du Contrôle Supérieur de l'État peuvent, sur décision du Président de la République, effectuer des contrôles spécifiques auprès des entreprises et organismes, même privés, présentant un caractère stratégique pour l'Économie ou la Défense Nationale.

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

Les programmes du CONSUPE ont été exécutés dans un contexte marqué par l'insécurité dans la région du Nord-Ouest et du Sud-ouest. Ce contexte sécuritaire aura été un obstacle pour l'exécution de certaines missions planifiées dans ces deux régions du pays.

En outre, l'accélération du processus de la décentralisation a conduit à une plus grande présence au sein des Communes. Cette présence a été matérialisée par les missions de contrôles et de vérification, ainsi que l'appui méthodologique et institutionnel dans le cadre des ateliers de sensibilisation et de formation.

Ainsi, le compte de l'année 2018, le CONSUPE a-t-il exécuté ses trois programmes habituels dont deux opérationnels et un support, qui se déclinent ainsi qu'il suit :

- 1) **Programme 136** : Renforcement de la prévention des atteintes à la fortune publique ;
- 2) **Programme 137** : Intensification, Diversification des audits et systématisation de la sanction à l'encontre des gestionnaires indéclicats ;
- 3) **Programme 138** : Gouvernance et appui institutionnel des Services du Contrôle

Supérieur de l'État.

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2018

Dans le registre des autres faits majeurs de l'année 2018, nous évoquons : la loi N° 2018/012 du 11 juin 2018 portant Régime Financier de l'Etat, et des autres entités Publiques qui, à son article 86 (1) a prévu la création d'une juridiction des comptes en ces termes « le Contrôle juridictionnel des opérations budgétaires et comptables des administrations publiques est assuré par la juridiction des comptes». L'absence des dispositions transitoires y afférentes aura constitué un gêne dans la mise en œuvre du plan d'action du Conseil de Discipline Budgétaire et Financière.

En outre l'arrêt précoce des engagements au mois d'octobre 2018 a également impacté sur l'exécution de certaines activités.

Par ailleurs, la contrainte du cadrage budgétaire des investissements du CONSUPE à une moyenne annuelle de cinq cent millions de (500 000) FCFA, ne facilite pas la soutenabilité et donc la budgétisation totale du coût estimatif des travaux de construction de l'immeuble siège de l'AFROSAI.

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2018

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 136

RENFORCEMENT DE LA PREVENTIOPN DES ATTEINTES A LA
FORTUNE PUBLIQUE

Responsable du programme

TSALA ONANA EVARISTE

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

3.1 : PROGRAMME 136 : **RENFORCEMENT DE LA PREVENTION DES ATTEINTES À LA FORTUNE PUBLIQUE**

RESPONSABLE DU PROGRAMME : TSALA ONANA Evariste, Inspecteur d'Etat.

Le programme 136 consacré au renforcement de la prévention des atteintes à la fortune publique, au cours de l'exercice budgétaire 2018, a été mis en œuvre dans une démarche visant à :

- systématiser la transparence dans la production de l'information sur la gestion publique ;
 - consolider les acquis de l'Institution en matière de vérification dans le secteur public, dans le but d'une amélioration de la qualité des résultats d'audit ;
 - la formation continue et le perfectionnement des cadres techniques sur des thématiques d'audit nouvelles, se rapportant au nouveau paradigme budgétaire et financier en vigueur, lequel repose désormais sur les exigences de la gestion des Finances Publiques que sont la budgétisation par programme et la gestion axée sur les résultats ;
 - une modernisation des outils de vérification au sein du CONSUE ainsi que des méthodes de vérification en vigueur, dans le but d'une prise en compte des normes et meilleures pratiques d'audit au plan international ;
 - développer les compétences des personnels des Inspections Générales Ministérielles et des organes d'audit interne des Établissements Publics Administratifs (EPA) et des Entreprises du secteur Public et Parapublic, ainsi que ceux des Collectivités territoriales Décentralisées (CTD).
- Un contexte empreint des orientations impulsées par le processus de modernisation des Finances Publique en cours, avec un accent particulier sur la culture de l'intérêt général et la promotion de la bonne gouvernance.

A ce titre, l'enjeu majeur de ce programme étant l'internalisation des normes modernes du contrôle interne par les Entités publiques, ses activités au cours de l'exercice budgétaire 2018 ont tournées autour des actions suivantes :

- Ø la sensibilisation aux enjeux de la protection de la fortune publique,
- Ø le renforcement et développement des capacités opérationnelles des ordonnateurs, gestionnaires, et personnels des Audits Internes des départements ministériels, ainsi que des Organismes publics et parapublics et des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Ø Renforcement de la coopération Nationale et Internationale ;
- Ø Renforcement des capacités professionnelles des Personnels du CONSUE ;

Objectif	Promouvoir la culture de la bonne gouvernance	
Indicateur	Intitulé :	Nombre d'Entités Publiques ayant internalisé les normes du contrôle interne

	Unité de mesure :	Nombre
	Valeur de référence (année de référence) : 2016	17
	Valeur cible (année cible) : 2018	25
Déclinaison du programme (Liste des actions)	ACTION 01 : Sensibilisation aux enjeux de la protection de la fortune publique.	
	ACTION 02 : Renforcement et développement des capacités opérationnelles des ordonnateurs, gestionnaires, et personnels des Audits Internes des départements ministériels, ainsi que des Organismes publics et parapublics et des Collectivités Territoriales Décentralisées.	
	ACTION 03: Renforcement de la coopération Nationale et Internationale	
	ACTION 04 : Renforcement des capacités professionnelles des Personnels du CONSUPE	
	ACTION 05 : Diversification des Modes d'intervention	
Moyens budgétisés (dotations initiales)	AE : 652 000 000	CP :652 000 000
Contexte de mise en œuvre	L'indicateur de ce programme ne rend pas pleinement compte des activités réalisées. En effet, l'indicateur retenu pour ce programme mesure le nombre d'entités publiques et parapubliques ayant internalisé les normes du contrôle interne, ce à travers l'exploitation des rapports des organes d'audit interne reçus desdites entités. Ce qui ne prend pas en compte certaines de ses activités majeures ; Dans la mise en œuvre de ce programme, le CONSUPE s'est appuyé sur la collaboration avec les autres acteurs du dispositif national de protection de la fortune publique et a tout autant bénéficié de l'accompagnement de ses partenaires nationaux et internationaux.	

Ø Diversification des Modes d'intervention.

OBJECTIF	Promouvoir la culture de la bonne gouvernance	
Indicateur	Intitulé:	
	Unité de mesure	
	Valeur de référence:	
	Année de référence:	
	Valeur Cible	
	Année cible:	
ACTIONS DU PROGRAMME		
DOTATIONS INITIALES	AE 652 000 000	CP 652 000 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	TSALA ONANA EVARISTE,	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Les activités du programme 136 ont été menées dans un contexte empreint des orientations impulsées par le processus de modernisation des Finances Publiques en cours, avec un accent particulier sur la culture de l'intérêt général et la promotion de la bonne gouvernance.

Cette réforme qui prête le flanc à l'émergence de nouveaux modes d'intervention, exige du CONSUPE le développement d'une ressource humaine qualifiée, arrimée aux techniques modernes de vérification.

Par ailleurs, le CONSUPE à travers ce programme est à plusieurs égards impliqué dans la coopération nationale et internationale, notamment en tant que l'ISC assurant cumulativement le Secrétariat Général de l'Organisation Africaine des Institutions Supérieures des Finances Publiques (AFROSAI) et la présidence du Comité Régional de Renforcement Institutionnel (CRRI).

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018

Les performances de ce programme au cours de l'exercice budgétaire 2018 ont été atteintes à travers la mise en œuvre des Activités projetées. Leur évaluation s'est faite au regard des indicateurs des Actions constitutives de ce Programme.

Toutefois, l'indicateur retenu pour le Programme à savoir le nombre d'Entités Publiques ayant internalisé les normes du contrôle interne, qui ne prend pas en compte certaines activités mises en œuvre, ne saurait permettre une évaluation fidèle des performances réalisées au cours de l'exercice 2018.

Par ailleurs, les activités de ce programme étant pour l'essentiel organisées à l'intention d'Entités externes au CONSUPE, il n'est pas toujours évident d'harmoniser les programmes des différentes parties prenantes.

Ainsi, parti d'une valeur de référence de 17 Entités publiques, avec pour valeur projetée 25 pour l'exercice 2018, l'indicateur du Programme 136 a été réalisé à hauteur **de 80%**.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	- 20 Entités publiques ont internalisé les normes du contrôle interne : - Compréhension de la loi 74 portant sanction des ordonnateurs et gestionnaires de crédits telle que modifiée par la Loi 76 et échange sur les normes d'audit dans le secteur public - Un (02) ateliers organisés (<i>un atelier organisé aux profits des inspecteurs des services sur la méthodologie et les techniques de vérification et un atelier organisé au profit des personnels de l'Inspection Générale du MINFI</i>) - 01 conférence technique sur le thème « <i>les mauvaises pratiques en matière de gestion des finances publiques</i> » au profit de certains ordonnateurs et gestionnaires - Une (01) conférence nationale sur « les flux financiers illicites au Cameroun : nécessité de collaboration pour éradiquer le fléau » - Finalisation du processus de création de la plateforme CONSUPE-Organisations de la Société Civile (OSC) : Plate-forme effective depuis le 05 juillet 2018 - Organisation d'un (01) forum international et participation à six (06) séminaires à l'étranger - 03 conventions signées (FEICOM, Communauté Urbaine de Douala et Kribi) - 01 séance de concertation entre le CONSUPE et les Magistrats du Tribunal Criminel Spécial - Participation à la septième 7eme Assemblée Générale et au sixième colloque international des inspections générales de l'Etat (FIGE 2018). - Participation à la deuxième réunion du groupe de travail technique (GTT) du CREFIAP sur l'audit financier et des systèmes d'information - Participation à la deuxième réunion de la sous-commission pour l'audit financier et la comptabilité de l'INTOSAI - Activités de fonctionnement du Secrétariat de l'AFROSAI (rapport d'activités 2018 approuvé par le Comité Directeur de l'AFROSAI lors de la 54eme réunion tenue à Yaoundé) - Un (01) atelier de restitution réalisé en mai 2018 sur les codes et conventions miniers en Afrique - Un (01) atelier de formation locale réalisé du 23 au 27 juillet 2018 sur la problématique du genre dans l'industrie extractive - Un atelier de formation locale réalisé sur la mise en œuvre et le suivi des contrats tenu en décembre 2018 - Un atelier de restitution sur la fiscalité minière réalisé en décembre 2018 - Un séminaire atelier sur les notions de fautes de gestion et de préjudices en matière de contrôle des Finances publiques tenu du 13 au 10 avril 2018.	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR		
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 553 196 433	CP 553 196 433
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 98 803 567	Ecart CP 98 803 567
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 260 313 982	CP 260 313 982
TAUX DE CONSOMMATION	47,05 %	47,05 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Les retards observés dans les procédures de paiement des dépenses auprès du MINFI ont influencé le déroulement des activités prévues. Les activités de ce programme étant pour l'essentiel organisées à l'intention d'Entités externes au CONSUPE, il n'est pas toujours évident d'harmoniser les programmes des différentes parties prenantes. En outre, l'indicateur de ce programme ne permet pas une évaluation suffisante des activités réalisées lors de sa mise en œuvre.	

PERSPECTIVES
2019

- La nécessité s'impose d'opérer un réajustement du cadre logique des programmes du CONSUPE plus particulièrement sur la pertinence des indicateurs du Programme 136. En effet, des activités majeures de ce programme afférentes à la sensibilisation, la formation, la coopération nationale et internationale ainsi qu'à la diversification des modes d'intervention, ne sont pas prises en compte dans la modalité de calcul de l'indicateur du programme. L'indicateur retenu pour ce programme, mesure le nombre d'entités publiques et parapubliques ayant internalisé les normes du contrôle interne à travers l'exploitation des rapports d'audit interne reçus des dites administrations. Toutes choses qui ne prend pas en compte les activités majeures sus évoquées. Toutefois l'une des recommandations fortes formulées au cours du CIEP 2017 et dans le cadre de la réforme en cours demeurent de maintenir le cadre logique stable, et en adéquation avec le DSCE en vue de faciliter leur évaluation à la fin du triennat et de la mise en œuvre de la première phase du DSCE.
- Au demeurant, le CONSUPE entend poursuivre le renforcement de la prévention des atteintes à la fortune publique tout en mettant un accent sur la communication et l'approche participative vis-à-vis des parties prenantes à la protection de la fortune publique.
- Intensifier la promotion de l'intérêt général à travers des programmes de sensibilisation et de formation ;
- Tirer le plus grand profit des liens de coopération entretenus avec les acteurs nationaux et internationaux du secteur de la gouvernance.

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018

Action 01 SENSIBILISATION AUX ENJEUX DE LA PROTECTION DE LA FORTUNE PUBLIQUE									
OBJECTIF	promouvoir la culture de la préservation de l'intérêt général								
Indicateur	Intitulé:		nombre d audit				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 0		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		0.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		2.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		0						
Indicateur	Intitulé:		Nombre des séminaires de sensibilisation tenus				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		0.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		2.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		02						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	20 000 000	20 000 000	37 387 496	37 387 496	37 387 496	37 387 496	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La nécessité accrue de promouvoir la notion d'intérêt général, au vu de la persistance de la mal gouvernance dans les affaires publiques								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Compréhension de la loi 74 portant sanction des ordonnateurs et gestionnaires de crédits telle que modifiée par la Loi 76 et échange sur les normes d'audit dans le secteur public Tenue de deux (02) séminaires sur des thématiques inhérentes à la fortune publique.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	L'intérêt grandissant des acteurs cibles aux enjeux de la protection de la fortune publique ; Le profond besoin d'appropriation des nouvelles orientations impulsées par la réforme des finances publiques en matière de protection de la fortune publique								
Perspectives 2019	Intensifier la sensibilisation populaire aux enjeux de la protection de la fortune publique par la tenue régulière des séminaires de sensibilisation.								

Action 02

RENFORCEMENT ET DEVELOPPEMENT DES CAPACITES OPERATIONNELLES DES ORDONNATEURS, GESTIONNAIRES ET PERSONNELS DES ORGANES D'AUDIT D'INTERNE DES DEPARTEMENTS MINISTERIELS AINSI QUE LES ORGANISMES PUBLICS ET PARAPUBLICS ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES.

OBJECTIF	Améliorer la qualité de la gestion de finances publiques								
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'ateliers de renforcement des capacités tenus				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		2.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		2.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		03						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	219 000 000	219 000 000	197 359 562	197 359 562	127 553 485	127 553 485	64,63 %	64,63 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Ces activités ont été mises en œuvre dans un contexte où se manifeste continuellement le besoin de renforcement des capacités, ce au regard du renouvellement régulier des Gestionnaires et des Ordonnateurs des Entités publiques. Le défi de l'instauration de la bonne gouvernance dans les affaires publiques est également à considérer								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Deux (02) ateliers organisés (<i>un atelier organisé aux profits des inspecteurs des services sur la méthodologie et les techniques de vérification et un atelier organisé au profit des personnels de l'Inspection Générale du MINFI</i>) - 01 Conférence technique sur le thème « <i>les mauvaises pratiques en matière de gestion des finances publiques</i> » au profit de certains ordonnateurs et gestionnaires - Une (01) conférence nationale sur « <i>les flux financiers illicites au Cameroun : nécessité de collaboration pour éradiquer le fléau</i> » ;								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les résultats obtenus ont été possibles grâce à la collaboration des responsables des Inspections des Services des Administrations qui y ont pris part.								
Perspectives 2019	Accentuer l'assistance apportée aux Personnes cibles à travers la tenue des ateliers de formation à leur intention.								

Action 03 RENFORCEMENT DE LA COOPERATION NATIONALE ET INTERNATIONALE

OBJECTIF	Développer une synergie d'action avec les acteurs nationaux et les partenaires internationaux dans la protection de la fortune publique								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de conventions signées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 75		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		2.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		4.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		03						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	319 000 000	319 000 000	256 199 807	256 199 807	255 399 807	34 831 318	99,69 %	13,6 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Plus forte implication du CONSUPE dans la coopération internationale en tant que l'ISC assurant cumulativement le Secrétariat Général de l'Organisation Africaine des Institutions Supérieures des Finances Publiques (AFROSAI) et la présidence du Comité Régional de Renforcement Institutionnel (CRRI).								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- 03 conventions signées (FEICOM, Communautés Urbaines de Douala et Kribi) - Finalisation du processus de création de la plateforme CONSUPE-Organisations de la Société Civile (OSC) : Plate-forme effective depuis le 05 juillet 2018 - 01 séance de concertation entre le CONSUPE et les Magistrats du Tribunal Criminel Spécial - Activités de fonctionnement du Secrétariat de l'AFROSAI (rapport d'activités 2018 approuvé par le Comité Directeur de l'AFROSAI lors de la 54eme réunion tenue à Yaoundé) - Participation à plusieurs sessions de travail à l'étranger - Organisation d'un (01) forum international et participation à six (06) séminaires à l'étranger - Participation à la septième 7eme Assemblée Générale et au sixième colloque international des inspections générales de l'État (FIGE 2018). - Participation à la deuxième réunion du groupe de travail technique (GTT) du CREFIAF sur l'audit financier et des systèmes d'information Participation à la deuxième réunion de la sous-commission pour l'audit financier et la comptabilité de l'INTOSAI.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les performances obtenues se justifient entre autres, par le fait que l'essentiel des activités de cette action est orienté vers l'extérieur, liant de ce fait les interventions du CONSUPE au calendrier de déroulement des activités organisées à l'international.								
Perspectives 2019	Travailler à établir une synergie d'action entre tous les acteurs du dispositif national de lutte contre les atteintes à la fortune publique.								

Action 04 RENFORCEMENT DES CAPACITES PROFESSIONNELS DES PERSONNELS DU CONSUPE								
OBJECTIF	Améliorer le rendement des vérificateurs du CONSUPE							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de séminaires de renforcement des capacités tenus				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 66.66	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		7.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		10.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		05					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	69 500 000	69 500 000	48 551 060	48 551 060	48 551 060	47 126 872	100 %	97,06 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La nécessité permanente pour les Personnels du CONSUPE de s'arrimer aux nouvelles techniques de vérification et aux exigences développées dans le cadre de la protection de la fortune publique ; -Le souci d'initier les nouvelles recrues aux techniques de vérification modernes							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Un (01) atelier de restitution réalisé en mai 2018 sur les codes et conventions miniers en Afrique - Un (01) atelier de formation locale réalisé du 23 au 27 juillet 2018 sur la problématique du genre dans l'industrie extractive - Un atelier de formation locale réalisé sur la mise en œuvre et le suivi des contrats tenu en décembre 2018 - Un atelier de restitution sur la fiscalité minière réalisé en décembre 2018 - Un séminaire atelier sur les notions de fautes de gestion et de préjudices en matière de contrôle des Finances publiques tenu du 10 au 13 avril 2018							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	La formation des Personnels du CONSUPE constitue l'un des piliers des missions de l'Institution. Les activités y afférentes sont mises en œuvre par la Division de la Formation et de la Coopération Internationale (DFCI), qui mène ses activités de formation suivant le plan annuel de formation élaboré au début de chaque exercice. Au cours de l'exercice 2018, Ce niveau de performance se justifie entre autres par le faite certaines formations programmées n'ont pas pu se tenir aux car les dates arrêtées ont coïncidé avec la tenue d'autres activités prioritaires. Aussi, l'indisponibilité des formateurs sollicités a-t-elle également influé les résultats.							
Perspectives 2019	Intensifier l'organisation des sessions de formations spécialisantes afin de promouvoir la spécialisation des Vérificateurs de l'Institution dans des domaines spécifiques de l'audit							

Action 05 DIVERSIFICATION DES MODES D'INTERVENTION

OBJECTIF	Disposer de plusieurs moyens d’actions opérationnels								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de modes d’intervention mis en place				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100		
	Unité de mesure								
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		1.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		1.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		01						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	24 500 000	24 500 000	13 698 508	13 698 508	13 698 508	13 698 508	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Le processus de modernisation des finances publiques en cours induit le développement de nouveaux modes opératoires dans le contrôle.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Une (01) nouvelle méthode de vérification développée et expérimentée (la vérification en procédure d'urgence qui permet d’anticiper sur la gestion des risques d’une entité)								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Le déploiement de quatre (04) missions de vérification d’urgence a permis de mettre à point ce nouveau mode d’intervention.								
Perspectives 2019	Explorer de nouveaux moyens d'intervention.								

2018

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 137

INTENSIFICATION, DIVERSIFICATION DES AUDITS ET
SYSTEMATISATION DE LA SANCTION A L'ENCONTRE DES
GESTIONNAIRES INDELICATS

Responsable du programme

MENDOUGAALIMA MARC

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PROGRAMME 137 : INTENSIFICATION, DIVERSIFICATION DES AUDITS ET SYSTEMATISATION DE LA SANCTION A L'ENCONTRE DES GESTIONNAIRES INDELICATS

Responsable du programme : **MENDOUGA ALIMA Marc, Inspecteur d'Etat, Secrétaire Permanant du Conseil de Discipline Budgétaire et Financière**

Le présent Programme a pour objectif de réduire considérablement le risque de mal gouvernance et réparer le préjudice subi par l'Etat suite aux agissements des gérants indélcats. Ses deux indicateurs sont le nombre d'équipes de mission d'audit déployées au cours d'un exercice et le nombre de sessions du CDBF tenues.

Les actions ci-après à travers les activités menées, permettront d'atteindre l'objectif de ce programme, il s'agit de :

- l'intensification des audits ;
- la systématisation de la sanction à l'encontre des gestionnaires indélcats.

OBJECTIF	Réduire le risque de mal gouvernance et reparer les préjudices subis par l'Etat	
Indicateur	Intitulé:	Nombre de rapports de mission programmés produits par an
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	9.0
	Année de référence:	2011
	Valeur Cible	20.0
Indicateur	Année cible:	2016
	Intitulé:	Taux de recouvrement des amendes spéciales et les mises en débet
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	0.6399999856948853
	Année de référence:	2013
ACTIONS DU PROGRAMME	Valeur Cible	5.0
	Année cible:	2016
DOTATIONS INITIALES	AE 1 882 500 000	CP 1 882 500 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	MENDOUGAALIMA MARC,	

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Les activités de ce Programme ont été menées conformément aux termes des dispositions de l'article 27 (1) du décret n°2013/287 du 04 septembre 2013, portant organisation des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat et son plan d'action annuel.

Toutefois, la loi N° 2018/012 du 11 juin 2018 portant Régime Financier de l'Etat, et des autres

entités Publiques en son article 86 (1), a prévu la création d'une juridiction des comptes en ces termes « le Contrôle juridictionnel des opérations budgétaires et comptables des administrations publiques est assuré par la juridiction des comptes. ». Sans dispositions transitoires à cette mesure, cette situation aura perturbé les activités du CDBF, notamment dans la tenue des sessions.

La crise sociopolitique dans les régions du NORD OUEST, SUD OUEST, couplée à la lutte contre le « BOKO HARAM » dans la partie septentrionale du pays.

Le contexte économique marqué par la mise en œuvre du Programme Economique et Financier avec le FMI qui s'est accompagnée de contraintes budgétaires.

Les retards observés dans les procédures de paiement des dépenses auprès du MINFI

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018

Les performances de ce Programme ont été évaluées par extension de ses deux indicateurs qui présente une adéquation relative.

En effet, le premier indicateur qu'est « le nombre de rapports de missions programmées produits par an » se prête difficilement à une évaluation objective, dans un contexte où les missions spéciales instruites par la très Haute hiérarchie se font de plus en plus nombreuses. De ce fait, mesure de cet indicateur a été adossée au nombre d'équipes de mission déployées au cours de l'exercice 2018.

En outre, « Taux de recouvrement des amendes spéciales et les mises en débet » qui est le second indicateur de ce Programme est une donnée qui ne relève pas du champ de compétence propre au CONSUPÉ. Le recouvrement des fonds distraits est opéré par un Organe dédié à cette fins et regroupant plusieurs Administrations et Organismes Publics. Ainsi, les performances liées à cet indicateur ont été évaluées en adjoignant à ce dernier les résultats issus des travaux du Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF).

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	-17 équipes de mission d'audit déployées. - 25 sessions du CDBF tenues. (30 décisions de sanction rendues par le CDBF, soit 05 acquittement, 15 amendes spéciales et 10 mise en débet 22 recours en annulation des décisions du CDBF)	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR		
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 1 539 715 713	CP 1 539 715 713
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 342 784 287	Ecart CP 342 784 287
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 1 458 577 561	CP 1 458 577 561
TAUX DE CONSOMMATION	94,73 %	94,73 %

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Toutes les missions d'audit programmées n'ont pas été exécutées à cause de l'insuffisance des ressources financières. En effet, une partie des ressources financières a été utilisée pour le paiement des missions spéciales instruite par la Très Haute Hiérarchie au cours de l'exercice 2017, ainsi que les aérés des missions programmées depuis 2014. Toutes choses ayant plombé la performance de ce programme. En ce qui concerne la tenue des sessions du CDBF, certaines affaires ouvertes en 2016 et 2017 ont été clôturées au premier trimestre de l'exercice 2018. De nouvelles affaires ont été instruites sur Très Hautes Instructions du Présidence de la République, faisant l'objet de 06 sessions spéciales en plus des 19 sessions ordinaires tenues et soit 25 sessions au total. En termes d'extrants obtenus nous avons les décisions du CDBF infligeant des sanctions financières et administratives à certains gestionnaires indélégats.
PERSPECTIVES 2019	Le renforcement de l'exécution des missions de contrôle et de vérification et la systématisation des sanctions à l'encontre des gestionnaires indélégats par le CDBF, à travers la tenue des sessions.

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018

Action 01 INTENSIFICATION ET DIVERSIFICATION DES AUDITS								
OBJECTIF	Réduire le risque de mal gouvernance							
Indicateur	Intitulé:	Nombre d'équipes de missions déployés					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 85	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2016						
	Valeur de référence:	9.0						
	Année cible:	2018						
	Valeur Cible	20.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	1 307 500 000	1 307 500 000	993 330 740	993 330 740	992 070 740	984 990 740	99,87 %	99,16 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	les missions spéciales non programmées ont été instruites par le Président de la République, impactant ainsi la réalisation de celles initialement prévues. La crise sociopolitique dans les régions du NORD OUEST, SUD OUEST, couplée à la lutte contre le « BOKO HARAM » dans la partie septentrionale du pays a empêché le déploiement de certaines missions dans lesdites régions. Par ailleurs la rareté des ressources reste un facteur entravant l'atteinte des objectifs de cette action. A titre d'illustration, pour un portefeuille de 1000 administration et autres entités publiques que compte le pays, seule une moyenne de 20 entités sont auditées par an. Il apparait donc à l'évidence que le taux de couverture des administrations reste très faible. Aussi, le retard observé dans la procédure de paiement des dépenses auprès du MINFI aura-t-il été un facteur de retard dans le déploiement des équipes de missions en général.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- déploiement des équipes de contrôle et de vérification (07 missions DIAP, 04 mission DIESPP, 03 missions DIEPOS, 03 missions DICT D et 01 mission DAJEI) - déploiement des équipes de collecte des dossiers permanents (15 dossiers permanents collectés dans le cadre des activités de la DIAP, 30 dossiers permanents collectés dans le cadre des activités de la DICTD, 03 dossiers permanents collectés dans le cadre des activités de la DIESP) - examen et études des dossiers de dénonciation au niveau de la Division des Affaires Juridiques et de l'Exploitation de l'Information ; - exploitation des rapports des services d'audit des autres administrations publiques, - défense des intérêts de l'Etat en justice.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Toutes les missions d'audit programmées n'ont pas été exécutées à cause de l'insuffisance des ressources financières. En effet, une partie des ressources financières a été utilisée pour le paiement des missions spéciales instruite par la Très Haute Hiérarchie au cours de l'exercice 2017, ainsi que les aérés des missions programmées depuis 2014. Toutes choses ayant plombé la performance de ce programme.							
Perspectives 2019	renforcer l'exécution de ses missions tel que prévu par l'article 33 du décret N°2013/287 du 04 septembre 2013 portant organisation et fonctionnement des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, ainsi que la mise en œuvre des orientations stratégiques qui seront données par la Très Haute Hiérarchie de l'Institution.							

Action 02									SYSTEMATISATION DES SANCTIONS A L'ENCONTRE DES GESTIONNAIRES INDELICATS									
OBJECTIF			Réparer les préjudices subis par l'Etat															
Indicateur			Intitulé:				Nombre de sessions tenues						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100					
			Unité de mesure				nb											
			Année de référence:				2016											
			Valeur de référence:				20.0											
			Année cible:				2018											
			Valeur Cible				25.0											
			Réalisation exercice (Résultat technique):				25											
CRÉDITS			DOTATION INITIALE				DOTATION RÉVISÉE				CONSOMMATION				TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE			
			AE		CP		AE		CP		AE		CP		AE		CP	
			575 000 000		575 000 000		546 384 973		546 384 973		477 546 821		473 586 821		87,4 %		86,67 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION			la loi N° 2018/012 du 11 juin 2018 portant Régime Financier de l'Etat, et des autres entités Publiques qui, au niveau de son article 86 (1), a prévu la création d'une juridiction des comptes en ces termes « le Contrôle juridictionnel des opérations budgétaires et comptables des administrations publiques est assuré par la juridiction des comptes. » l'absence des dispositions transitoires à cette mesure aura gêner les activités du CDBF, notamment dans la tenue des sessions.															
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)			- Tenue des sessions du CDBF (06 Décisions de traduction signées, 19 sessions ordinaires du CDBF) - Tenue des sessions du Comité de lecture des rapports CDBF (27 Rapports examinés par le Comité de lecture interne du SP-CDBF) - Tenue de 06 sessions spéciales de pré-délibération - Elaboration des mémoires en défense (20 Mémoires en défense rédigés et déposés)															
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)			Certaines affaires ouvertes en 2016 et 2017 ont été clôturées au premier trimestre de l'exercice 2018. De nouvelles affaires ont été instruites sur Très Hautes Instructions de la Très Haute Hiérarchie faisant l'objet de 06 sessions spéciales en plus des 19 sessions ordinaires tenues et soit 25 sessions au total. Malgré le contexte difficile, le SP-CDBF a poursuivi ses activés tout au long de l'exercice 2018 ainsi que durant le premier semestre de l'exercice 2019. En termes d'extrants obtenus nous avons les décisions du CDBF infligeant des sanctions financières et administratives à certains gestionnaires indélicats.															
Perspectives 2019			La systématisation des sanctions à l'encontre des gestionnaires indélicats par le CDBF, à travers la tenue des sessions est un long processus qui va de la réception des dossiers de saisine au prononcé de la décision de sanction en passant respectivement par la traduction, la notification de la décision de traduction, le dépôt et l'examen du rapport, éventuellement les missions de recoupement. Il convient de préciser que le SP-CDBF fait aussi le suivi des décisions de sanction prises à l'encontre des gestionnaires indélicats. Pour le prochain triennat, le SP-CDBF envisage, dans le cadre des activités de sanction des gestionnaires indélicats, atteindre les niveaux de performance contenus dans le CDMT 2020-2022 du CONSUPE à savoir plus de 35 sessions à l'horizon 2021.															

2018

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 138

Gouvernance et Appui institutionnel du CONSUPE

Responsable du programme

Mme KANE Née FORTUNE Pauline Honorée

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PROGRAMME 138 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU CONSUPE

Responsable du programme : **Madame Mme KANE Née FORTUNE Pauline Honorée, Inspecteur d'État, Secrétaire Général.**

3.3. PRESENTATION DU PROGRAMME 138

Le programme 138, est le programme support du chapitre (11), avec pour objectif d'assurer la mise en œuvre efficace des programmes des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat et présente pour indicateur le taux de consommation des ressources financières. Les actions à mettre en œuvre sont les suivantes :

- la mise en place d'un système d'informations et de communications moderne ;
- le management des ressources humaines ;
- la rationalisation de la gestion des ressources matérielles et infrastructurelles ;
- la prospective et développement stratégiques du CONSUPE ;
- la mise en place d'un système intégré de gestion des documents administratifs, des archives et de la bibliothèque ;
- le pilotage et coordination des services.

Objectif	Assurer la mise en œuvre efficace des programmes	
Indicateur	Intitulé :	Taux d'exécution du plan de mise à disposition des ressources financières
	Unité de mesure :	Pourcentage
	Valeur de référence (année de référence) :	2016
	Valeur cible (année cible) :	2018
Déclinaison du programme (Liste des actions)	<u>Action 01</u> : Mise en place d'un système d'information et de communication moderne ; <u>Action 02</u> : Management des ressources humaines ; <u>Action 03</u> : Rationalisation de la gestion des ressources matérielles et infrastructurelles ; <u>Action 05</u> : Prospective, et développement stratégique de l'ISC ; <u>Action 06</u> : Mise en place d'un système intègre de gestion des documents administratifs, des archives et de la bibliothèque ; <u>Action 07</u> : Pilotage et coordination des services.	

Moyens budgétisés (dotations initiales)	AE : 3 727 500 000	CP : 2 847 500 000
Contexte de mise en œuvre	La mise en œuvre du programme 138 des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat s'est faite dans un contexte marqué par l'adoption d'une nouvelle stratégie nationale de la gouvernance (2016-2020) qui met un accent particulier sur l'intensification de la répression de la corruption et les atteintes à la fortune publique. Ce qui suppose : • le renforcement de la coordination des Organes de Lutte Contre la Corruption et les détournements des deniers publics ; • l'application systématique de la chaîne dénonciation-investigation-jugement-sanctions ; • l'accroissement des moyens logistiques et techniques des organes de lutte contre la corruption et les Détournements des deniers publics.	

OBJECTIF	Assurer la mise en œuvre efficace des programmes	
Indicateur	Intitulé:	
	Unité de mesure	
	Valeur de référence:	
	Année de référence:	
	Valeur Cible	
	Année cible:	
ACTIONS DU PROGRAMME		
DOTATIONS INITIALES	AE 3 727 500 000	CP 2 847 500 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	Mme KANE Née FORTUNE Pauline Honorée,	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La mise en œuvre du programme 138 des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat s'est faite dans un contexte marqué par l'adoption d'une nouvelle stratégie nationale de la gouvernance (2016-2020) qui met un accent particulier sur l'intensification de la répression de la corruption et les atteintes à la fortune publique. Ce qui suppose :

- le renforcement de la coordination des Organes de Lutte Contre la Corruption et les détournements des deniers publics ;
- l'application systématique de la chaîne **dénonciation-investigation- jugement-sanctions** ;
- l'accroissement des moyens logistiques et techniques des organes de lutte contre la corruption et les Détournements des deniers publics.

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018

Le Programme étant le Programme support du CONSUE, sa mise en œuvre contribue à l'atteinte des objectifs visés par les deux programmes opérationnelles.

Ses performances ont été évaluées par appréciation du niveau d'atteinte des indicateurs de ses Actions respectives et de son indicateur principal qu'est « le taux d'exécution du plan de mise à disposition des ressources financières ».

Les données relevées ont pour sources les rapports d'activités des Unités Opérationnelles et les états financiers générés par l'application PROBMIS

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	Le programme a obtenu un taux de réalisation de 99,83% son indicateur étant le taux de mise à disposition des ressources financières	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR		
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 3 695 326 307	CP 2 815 326 307
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 32 173 693	Ecart CP 32 173 693
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 2 744 725 349	CP 2 744 725 349
TAUX DE CONSOMMATION	74,27 %	74,27 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Pour ce qui est des crédits consommés, l'écart est dû au fait que les prévisions en investissement ne correspondent pas forcément aux crédits effectivement consommés, cela étant dû au report de certaines autorisations d'engagements (Construction de l'immeuble siège de l'AFROSAI) pluriannuels pour le compte de l'exercice budgétaire prochain.	
PERSPECTIVES 2019	· Réviser les extraits de certains indicateurs du programme pour plus de pertinence ; · Ajout de nouvelles activités dans certaines actions pour une meilleure cohérence ; · Reformulation de certains indicateurs pour mieux rendre compte de l'action visée ; · Poursuivre l'appui de la mise en œuvre des programmes du CONSUE.	

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018

Action 01 MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION MODERNE									
OBJECTIF	Améliorer la qualité et la quantité de l'information et de la communication interne et externe								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de projets du système d'information et de communication de l'Institution mis en place				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		1.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		1.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		-Support de communication acquis ; -Base et Banque de données informatique mise en place ; -Base et banque de données sécurisées ;						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	1 444 000 000	564 000 000	1 181 049 918	301 049 918	301 049 679	301 049 679	25,5 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Gérer la communication officielle des services du CONSUPE ; - Déployer le Schéma Directeur Informatique ; Assurer la sécurité des données numériques électroniques								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- Support de communication acquis ; - Base et Banque de données informatique mise en place ; Base et banque de données sécurisées ;								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	L'utilisation des ressources a permis l'acquisition des équipements informatiques, l'installation d'un système de sécurisation des données. La mise en place des activités prévues dans le cadre de cette action a permis au CONSUPE de réaliser le projet relatif à l'acquisition des équipements informatiques								
Perspectives 2019	- Ajouter une nouvelle activité liée à la sécurisation des données ; - Redynamiser le comité de cyber- sécurité ; - Planifier l'interconnexion des bâtiments abritant les services et améliorer le débit.								

Action 02 MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF	Optimiser le rendement des personnels du CONSUPE								
Indicateur	Intitulé:		taux du personnel disposant des commodités de travail				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 93,75		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		70.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		80.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		Mise en œuvre du plan de formation continue						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	937 006 268	937 006 268	894 015 836	894 015 836	892 691 288	882 629 392	99,85 %	99,72 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action s'est déroulée dans un contexte marqué par l'absence de fluidité du réseau internet du CONSUPE. En plus les Services des personnels éprouvent des difficultés dans le traitement de certains actes au niveau de l'application SIGIPES à cause de l'absence de certains privilèges dans l'application, ce qui nécessite toujours le recours au MINFOPRA alors qu'on situe dans le cadre de la déconcentration de la gestion des carrières et de la solde								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Mise en œuvre du plan de formation continue								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Délais de traitement des dossiers raccourcis ; - Actes de carrière du personnel gérés sur site ; - Renforcement des capacités des personnels. Automatisation des avancements des personnels								
Perspectives 2019	- Poursuite de l'assainissement du fichier solde des personnels ; - Poursuite du traitement des actes de carrière et édition des actes de la solde ; Formation continue des personnels et contractualisation du personnel spécifiques								

Action 03 RATIONALISATION DE LA GESTION DES RESSOURCES MATERIELLES ET INFRASTRUCTURELLES								
OBJECTIF	Améliorer le parc infrastructurel des services							
Indicateur	Intitulé:	nombre de projets d'infrastructure acquis					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2016						
	Valeur de référence:	5.0						
	Année cible:	2018						
	Valeur Cible	6.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	-Infrastructure réseau informatique ondulée avec dorsale fibre optique (lot 1&2) mis en place -Sous-sol du bâtiment A et façade arrière dudit bâtiment aménagé et réhabilité -Salle de cérémonie au parking du bâtiment C aménagé					100%	
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	155 000 000	155 000 000	119 999 230	119 999 230	119 999 230	119 999 230	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Mettre en œuvre une infrastructure réseau informatique ondulée avec dorsale fibre optique (lot 1&2) - Aménager le sous-sol du bâtiment A et réhabiliter façade arrière dudit bâtiment aménager une salle de cérémonie au parking du bâtiment C							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Infrastructure réseau informatique ondulée avec dorsale fibre optique (lot 1&2) mis en place - Sous-sol du bâtiment A et façade arrière dudit bâtiment aménagé et réhabilité - Salle de cérémonie au parking du bâtiment C aménagé							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les ressources affectées à la réalisation des activités prévues dans cette action ont permis d'acquérir une infrastructure réseau informatique ondulée avec dorsale fibre optique, le sous-sol du bâtiment A et réhabiliter façade arrière dudit bâtiment et une salle de cérémonie au parking du bâtiment C							
Perspectives 2019	- Poursuivre l'équipement des bureaux ; - Améliorer la dotation du personnel en outil informatique ; - Moderniser et accroître le parc automobile ; Continuer les travaux de construction de l'immeuble siège de l'AFROSAI.							

Action 05 PROSPECTIVE, ET DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DE L'ISC

OBJECTIF	Assurer un bon déroulement des activités de planification								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de documents de planification et de programmation produits				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		4.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		7.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		Cette action a été mise en œuvre pour élaborer et actualiser les documents de la Chaîne PPBS, Réaliser les études prospectives et de programmation des activités du CONSUPE, et Assurer l'exigence du contrôle qualité dans le processus de préparation du budget.				100%		
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	105 000 000	105 000 000	442 657 332	442 657 332	439 137 332	424 387 332	99,2 %	95,87 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action a été mise en œuvre pour élaborer et actualiser les documents de la Chaîne PPBS, Réaliser les études prospectives et de programmation des activités du CONSUPE, et Assurer l'exigence du contrôle qualité dans le processus de préparation du budget.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- Élaboration des documents de la préparation du budget ; - Revue des programmes ; - Référentiel CEP ; - Référentiel CIEP ; - CDMT 2019-2021 ; - PPA 2019 ; - RAP 2017 ; Rapport de la chaîne des résultats PPBS ;								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Tous les documents de la chaîne PPBS ont été élaborés.								
Perspectives 2019	Il serait judicieux que l'élaboration du RAP de l'année n le soit à la fin de ladite année n.								

Action 06 MISE EN PLACE D'UN SYSTEME INTEGRE DE GESTION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS, DES ARCHIVES ET DE LA BIBLIOTHEQUE								
OBJECTIF	Nombre de documents de planification et de programmation produits							
Indicateur	Intitulé:		nombre de projets du système intégré de gestion des documents acquis				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		1.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		Elaboration du projet en cours.					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	9 000 000	9 000 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 090 000	100 %	97,38 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Acquérir les outils de gestion des archives et de la bibliothèque, Élaborer un manuel de procédure pour le traitement des archives et Acquérir des connaissances et les compétences en matière de gestion des archives.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Élaboration du projet en cours.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Projet en cours d'élaboration							
Perspectives 2019	En guise de perspective, il est envisagé la rédaction d'un manuel de procédures portant sur la gestion des archives, la formation du personnel et la numérisation des archives.							

Action 07 PILOTAGE ET COORDINATION DES SERVICES

OBJECTIF	Assurer l'impulsion et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie du CONSUPE								
Indicateur	Intitulé:		taux de mise en œuvre des orientations stratégiques				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		100.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		100.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		-Validation des plans d'action des structures du CONSUPE, -Validation du cadre logique des programmes ; -Adoption de la feuille de route du CONSUPE ; -Evaluation des rapports d'activités ; -Evaluation courante du fonctionnement et des activités des services				100%		
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	1 077 493 732	1 077 493 732	1 053 403 991	1 053 403 991	1 053 403 991	1 012 569 716	100 %	96,12 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Aider le MINDEL à une meilleure prise de décision afin d'améliorer le fonctionnement des structures spécialisées du ministère et de s'assurer de la bonne gestion des affaires générales et des dépenses communes.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Validation des plans d'action des structures du CONSUPE, - Validation du cadre logique des programmes ; - Adoption de la feuille de route du CONSUPE ; - Evaluation des rapports d'activités ; Evaluation courante du fonctionnement et des activités des services.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Globalement, l'action a été exécutée de façon satisfaisante. Les diverses activités déployées ont permis à l'Institution d'atteindre les objectifs qui lui étaient assignés.								
Perspectives 2019	En termes de perspective, le CONSUPE entend consolider d'avantage les acquis de la réforme budgétaire en programmant la tenue d'un séminaire d'appropriation des outils du budget.								

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

La mise en œuvre de la stratégie sectorielle de la gouvernance, au CONSUPE au cours de l'exercice 2018 était articulée autour du renforcement de la lutte contre la corruption et les détournements de fonds.

A cet effet, les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat se sont fixés pour objectifs stratégiques de :

- d'intensifier la prévention des atteintes à la fortune publique;
- systématiser la reddition des comptes et les sanctions à l'encontre des gestionnaires indélégats;
- renforcer les stratégies et les moyens d'action de l'Institution.

En dépit de l'insuffisance des ressources financières allouées à l'Institution pour la mise en œuvre de ses programmes, les activités prévues ont été menées et les résultats obtenus ont permis de toucher les populations cibles et d'impacter de façon globale, la stratégie ministérielle en matière de gouvernance.

S'agissant de l'intensification de la prévention des atteintes à la fortune publique, les principales activités menées ont tourné autour de l'appui pédagogique, méthodologique et institutionnel, de la coopération nationale et internationale dans une approche participative.

C'est ainsi qu'en matière de la formation et la sensibilisation des gestionnaires et des surveillants de crédits, le CONSUPE s'est inscrit dans la continuité avec le développement depuis 2017, des compétences des personnels des Inspections Générales Ministérielles et des organes d'audit interne des établissements publics administratifs (EPA) et des entreprises du secteur public et parapublic, ainsi que ceux des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), à travers deux sessions de formation organisées chaque année.

Les activités de coopération internationale du CONSUPE ont été effectuées dans un triple cadre à savoir, les activités découlant du rôle du CONSUPE en tant que Secrétariat Général de l'AFROSAI, les activités découlant du rôle du CONSUPE en sa qualité de Secrétariat du CRRRI (**Conseil Régional pour le Renforcement Institutionnel**), organe opérationnel du CREFIAF (**Conseil Régional de Formation des Institution Supérieur de Contrôle Supérieur des Finances publiques d'Afrique Francophone**) ainsi que les activités que le CONSUPE est appelé à mener en tant qu'Institution Supérieur de Contrôle des finances publiques du Cameroun.

Nous évoquons également la poursuite du renforcement des capacités pour la prévention des fraudes dans le secteur des industries extractives, dans le cadre de l'Accord de collaboration entre l'ISC du Cameroun et le projet PASIE (**Projet d'amélioration de la Surveillance des Industrie Extractives**) conclu depuis le mois de janvier 2017.

Le volet relation avec les parties prenantes a connu :

- la finalisation du fichier des organisations de la Société Civile (OSC) partenaires du

CONSUPE ;

- la sensibilisation des OSC à travers différentes activités organisées ;
- la sensibilisation des citoyens, des OSC et d'autres acteurs institutionnels, aux ateliers de contextualisation des Objectifs de Développement Durables (ODD) et de mise en place du Cadre de Supervision de Suivi et de Redevabilité (CSSR) à Bertoua et à Ebolawa, dans le cadre du programme de la prévention des atteintes à la Fortune publique ;
- la finalisation du processus de création de la plateforme CONSUPE-OSC et la signature du protocole d'accord de plateforme CONSUPE-OSC.

Les résultats ici sont globalement satisfaisants et tournent autour de 83%. Au demeurant, les contacts avec certains partenaires institutionnels n'ont pas encore abouti et les volets sensibilisations dans le cadre des activités des OSC et de l'opérationnalisation des ODD au Cameroun restent à amplifier.

D'autres activités de la prévention ont touché au renforcement des capacités professionnelles du personnel du CONSUPE, axé sur les activités de formation et les activités de développement des outils de vérification.

En ce qui concerne la systématisation de la reddition des comptes et les sanctions à l'encontre des gestionnaires indélicats; le cadrage budgétaire alloué au CONSUPE, ne permet pas toujours de couvrir tout le portefeuille des administrations de l'Etat. A titre d'illustration et Sans être exhaustif nous avons :

- 14 communautés Urbaines ;
- 45 communes Urbaines d'Arrondissement ;
- 315 Communes ;
- 37 administrations publiques par ailleurs éligibles à l'obligation de la transmission au CONSUPE, des rapports d'audit interne ;
- 120 programmes et projets publics ;
- 155 établissements publics et Organismes spécifiques ;
- 56 sociétés d'économie mixte ;
- 34 sociétés à capital public ;
- 35 Sociétés bénéficiant des avals et garanties de l'Etat ;
- 02 groupements d'intérêt économique

Soit un portefeuille minimum de 813 administrations bénéficiant du budget ou des subventions de l'Etat.

Au demeurant, dix-sept (17) missions de contrôle sur les vingt (20) prévues ont été exécutées.

Au niveau des sanctions, nous avons enregistré :

- 27 Rapports examinés par le Comité de lecture interne du SP-CDBF
- 20 Mémoires en défense rédigés et déposés
- 06 Décisions de traduction signées ;
- 19 sessions ordinaires du CDBF tenues ;
- 06 sessions spéciales de pré-délibération tenues ;

- 30 décisions de sanction rendues par le CDBF, soit 05 acquittement, 15 amendes spéciales et 10 mise en débet.
- 22 recours en annulation des décisions du CDBF.

Ce faisant, les 25 sessions du Conseil de Discipline Budgétaires et Financier prévus se sont tenues.

Pour ce qui est du renforcement des stratégies et des moyens d'action de l'Institution, Le programme appui aux programmes opérationnels a obtenu un taux de réalisation de 99,83% son indicateur étant le taux de mise à disposition des ressources financières

.

3.2. LEÇONS APPRISES

La difficulté majeure reste la contrainte du cadrage budgétaire qui ne permet une couverture satisfaisante du fichier des entités à auditer. Toutes choses qui limitent l'impact des actions visant la répression des atteintes à la fortune publique

A cet effet, le renforcement de la prévention des atteintes à la fortune publique constitue la nouvelle orientation majeure des actions du CONSUPE en faveur de la lutte contre la corruption et les détournements de fonds publics. Cette prévention se fera à travers l'intensification des campagnes d'éducation des populations sur l'intérêt général et le bien public, des campagnes de sensibilisation et de formation des ordonnateurs, des surveillants de crédits et des acteurs de la chaîne de la dépense publique sur les règles de bonne gestion.

3.3. PERSPECTIVES 2019

En guise de projections et dans le constant souci d'améliorer les performances les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat exécuteront ses trois (03) programmes habituels, à savoir :

Les programmes¹³⁶ : Renforcement de la prévention des atteintes à la fortune publique et ¹³⁷ : Intensification, diversification des audits et systématisation des sanctions à l'encontre des gestionnaires indéclicats, qui sont des programmes opérationnels et enfin le programme 138 intitulé Gouvernance et appui institutionnel, qui constitue l'unique programme support.

Dans ce cadre, un accent particulier sera mis sur les grands problèmes stratégiques suivants : Il s'agit premièrement de l'insuffisance des actions en faveur de la prévention des atteintes à la fortune publique.

Ce volet stratégique des attributions du CONSUPE est traduit au niveau opérationnel par la mise en œuvre les actions du programme 136, dédié à la prévention des atteintes à la fortune publique.

Ces actions couvrent les aspects aussi divers que:

- la sensibilisation et la formation des ordonnateurs et gérants de crédits ainsi que des personnels en charge des audits internes des administrations publiques et autres entités de l'Etat ;
- Les relations avec les parties prenantes à la lutte contre les atteintes à la fortune publique ;
- la coopération nationale et internationale,
- la formation des auditeurs et la diversification des modes d'intervention.

Les moyens et les efforts consentis à cette lutte préventive ont connus une petite augmentation au cours des trois dernières années. Passant d'une moyenne de 500 à 800 millions de FCFA. Cependant ils demeurent très insuffisants au regard de la diversité de la population cible, de la mobilité permanente des personnels déjà formés, du nombre sans cesse croissant de nouveaux promus aux postes de responsabilités, de la faiblesse des relations avec les parties prenantes et du cadrage budgétaire annuel alloué au CONSUPE qui limite ses moyens d'action.

Il s'agira notamment de mettre un accent sur :

- la poursuite de la sensibilisation des citoyens , des OSC et d'autres acteurs institutionnels dans le cadre des ateliers de contextualisation des ODD et de mise en place des CSSR, en rapport avec la prévention des atteintes à la Fortune publique, dans les Chefs-lieux de Régions non encore visités,
- l'opérationnalisation de la plateforme CONSUPE-OSC et la finalisation des différents partenariats techniques dans toutes les régions du pays ;
- la relance des pourparlers avec certains partenaires institutionnels pour la mise sur pied d'autres plateformes de collaboration ;

Ensuite, il sera question de continuer avec la répression des actes irréguliers et la sanction des gestionnaires reconnus d'indélicatesses. Sur ce plan, il est plus que jamais nécessaire d'intensifier les audits compte tenu non seulement de la résurgence des actes répréhensibles à l'encontre de la fortune publique, mais aussi de l'importance du portefeuille à couvrir, soit un millier d'administration publique et entités de l'Etat à auditer.

Plus spécifiquement une attention particulière devra être réservée aux Collectivités Territoriales Décentralisées qui bénéficient désormais des dotations budgétaires considérables dans le cadre du processus de la décentralisation.

En outre, le volet Gouvernance et appui institutionnel à travers le Programme 138 connaîtra deux chantiers majeurs, à savoir : la contractualisation encours des personnels dit « Spécifiques » de l'Institution dont il faut doter des provisions, et le financement des travaux de construction de l'immeuble siège de l'AFROSAI.

A ce sujet, le CONSUPE a une constante sollicitude visant à obtenir l'allocation d'une dotation budgétaire spéciale afin de permettre l'achèvement de ces travaux en cours.

En effet, une Autorisation d'Engagement (AE) d'un montant **d'un milliard cent millions (1 100 000 000) FCFA** a été ouverte au cours de l'exercice budgétaire 2018 avant la maturation complète de ce projet. Par la suite, les études détaillées ont porté son coût estimatif et sa

maîtrise d'œuvre à un montant global de **trois milliards trois cent cinquante-quatre millions trois cent cinquante-six mille cent cinquante (3 354 356 150) francs FCFA**.

Tenant compte du Cadrage Budgétaire annuel des investissements alloué au CONSUPE dont l'enveloppe constante tourne autour **de cinq cent millions (500 000 000) FCFA** par an, il sera difficile voire impossible pour l'Institution de couvrir les charges liées à la construction de cet immeuble en temps opportun.

Aussi est-il important de souligner que la construction de cet immeuble est l'une des conditions essentielles pour accueillir le siège de l'AFROSAI qui est une Organisation Internationale des Institutions Supérieur de Contrôle des finances publiques en Afrique.

En outre, la construction de cet immeuble constitue un engagement pris par l'Etat du Cameroun lors de l'Assemblée Générale de l'AFROSAI tenue à Sharm El Sheikh (Egypte).

Au demeurant, l'inscription pour le compte de ce projet, du Crédit de Paiement (CP) d'un montant de **quatre cent quarante millions (440 000 000) FCFA en 2020**, permettra de consommer entièrement l'Autorisation d'Engagement ouverte en 2018.

Le détail de la consommation de cette AE se présente comme suit 220 millions en 2018, 440 millions en 2019 et 440 millions en 2020, soit un montant total d'un milliard cent millions de FCFA.

A cet effet, il serait souhaitable à défaut d'autoriser l'ouverture d'une dotation budgétaire spéciale pour l'achèvement des susdits travaux, d'allouer annuellement, au cours des exercices budgétaires, 2021, 2022 et 2023, un Crédit de Paiement d'un montant annuel de **sept cent cinquante-deux millions (752 000 000) FCFA**. Soit à terme, un montant total de deux milliards deux cent cinquante-six millions (2 256 000 000) FCFA représentant le reliquat du cout global du projet restant à financer.

Par ailleurs, la systématisation des sanctions à l'encontre des gestionnaires indélégats par le CDBF, à travers la tenue des sessions est un long processus qui va de la réception des dossiers de saisine au prononcé de la décision de sanction en passant respectivement par la traduction, la notification de la décision de traduction, le dépôt et l'examen du rapport, éventuellement les missions de recoupement. Il convient de préciser que le SP-CDBF fait aussi le suivi des décisions de sanction prises à l'encontre des gestionnaires indélégats. Pour le triennat 2019-2021, le SP-CDBF envisage, d'atteindre un niveau de performance plus accru.